



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

# Rapport du jury

## Certification en matière de lutte contre le décrochage scolaire

Session 2020

---

**Académie de TOULOUSE**  
**Services d'information et d'orientation**

**Président du jury M. Nicolas MADIOT** Chef des services académiques de l'information et de l'orientation  
*Rapport rédigé par Chloé CAULE et Odile PRAT, Chargées de mission LDS*

## Sommaire

Modalités d'organisation des épreuves	P. 3
Données statistiques	P. 3-4
Remarques générales du jury	P. 5-6
Conseils et recommandations	P. 6-7

## 1. Conditions d'obtention de la certification

Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/5/5/MENE1710931A/jo/texte>

### Organisation des épreuves

- **Épreuve N°1** : séance de formation d'une durée de 30 minutes avec plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire.

Cette épreuve permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences spécifiques du candidat en matière de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale prévu à l'article L. 122-2, ainsi que les choix opérés afin de répondre à leurs besoins.

Cette séance de formation est suivie d'un échange de 15 minutes avec le jury.

- **Épreuve N°2** : étude de cas : épreuve orale, préparation d'une durée de 60 minutes, étude d'une situation liée à la problématique de la lutte contre le décrochage scolaire.

A partir de l'étude de cas qui lui est proposée, le candidat formule un diagnostic et des propositions. Cette présentation, qui n'excède pas 15 minutes, est suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission.

### Modalités d'évaluation

- Chaque épreuve est notée sur 20.
- Pour chacune des deux épreuves, une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire.
- Une note globale au moins égale à 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves est exigée pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

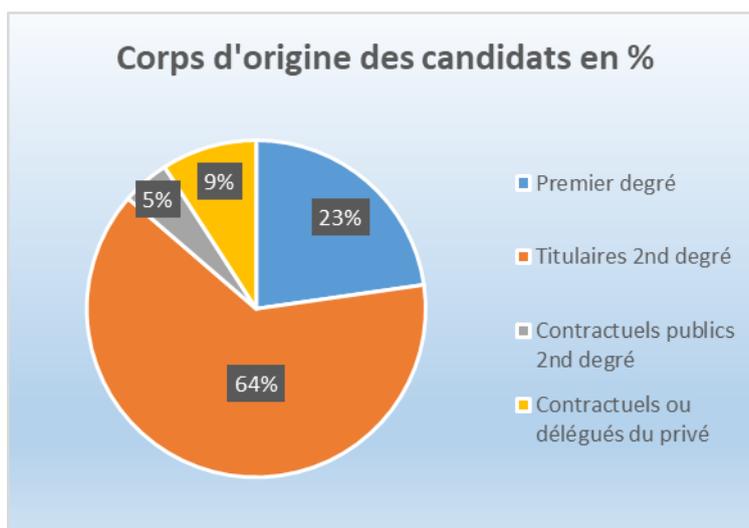
## 2. Données statistiques et résultats

Répartition des candidatures

Département d'inscription	Candidats inscrits et présents aux deux épreuves				Candidats démissionnaires			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Ariège (09)	1	1				1	1	1
Aveyron (12)							2	
Haute-Garonne (31)	8	4	3	2	3	2		3
Gers (32)	2			1				
Hautes-Pyrénées (65)	1	1			1	1		
Lot (46)	1	1	1					
Tarn (81)	1		1	2				
Tarn-et-Garonne (82)	6	1		1				
<b>TOTAL des inscrits = 32 / 22</b>	<b>20</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

Cette année nous n'avons pas eu de candidat dont la candidature a été invalidée. Toutes les pièces justificatives ont été rendues et les candidats étaient éligibles à la certification.

Corps d'origine des candidats inscrits								Établissement d'exercice					
Premier degré		Titulaires 2 <sup>nd</sup> degré		Contractuels public 2 <sup>nd</sup> degré		Contractuels ou délégués du privé		Collège		Lycée		Autres (EPU-EMPU- IEM)	
2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
4	5	23	14	2	1	3	2	14	8	18	11	0	3
<b>Total</b>		<b>32 inscrits en 2019</b>				<b>22 inscrits en 2020</b>							



En 2020, les candidats sont majoritairement titulaires du 2<sup>nd</sup> degré. Comme en 2019, les candidats du 1<sup>er</sup> degré exercent en SEGPA, et dans des établissements d'enseignement adapté (EREA, IEM).

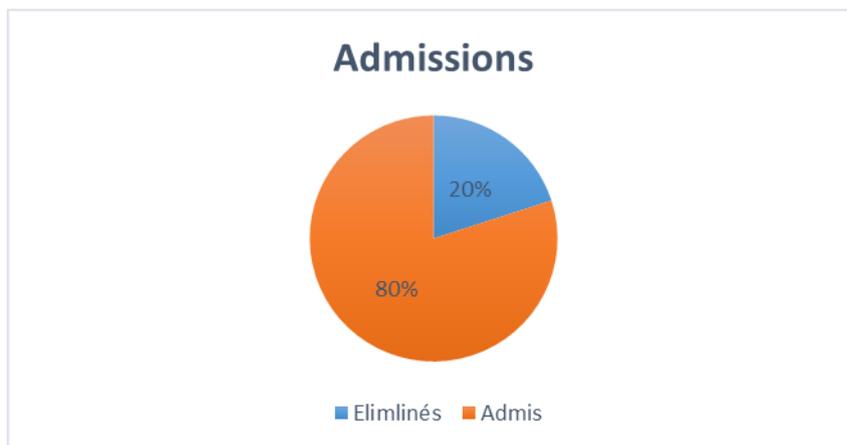
En 2020, 15 candidats sur 22 ont passé l'intégralité des épreuves.

- 11 candidats sur 13 ayant déclaré dans le questionnaire d'inscription mener des actions de lutte contre le décrochage scolaire ont obtenu leur certification
- 4 candidats sur 5 exerçant la mission de référent décrochage scolaire ont obtenu leur certification
- 4 des 5 candidats du 1<sup>er</sup> degré inscrits ont abandonné avant la fin des épreuves.

### **Résultats de la session 2020**

3 candidats sur 15 ont été déclarés non admis soit 20%, soit comme l'an dernier (23%).

Deux candidats n'ont pas obtenu une moyenne de 10 aux deux épreuves, moyenne qui est requise pour l'obtention de la certification.



En 2020, aucun des candidats n'a obtenu une note éliminatoire (inférieure ou égale à 5) à l'épreuve n°1, contrairement à l'année précédente

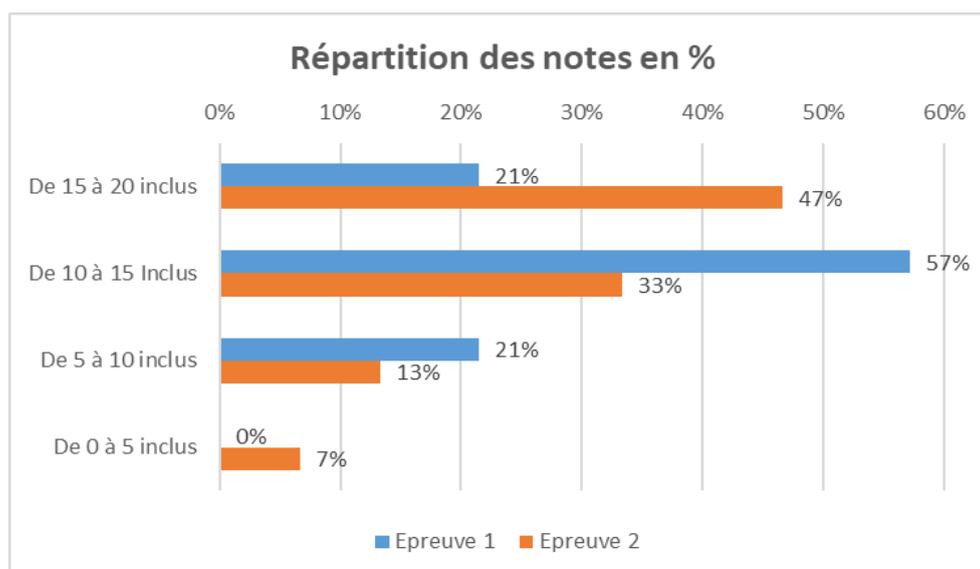
1 candidat a obtenu une note éliminatoire (inférieure ou égale à 5) à l'épreuve n°2

1 candidat ne s'est pas présenté à la seconde épreuve, comme l'année précédente.

	Épreuve N°1	Épreuve N°2	Moyenne des deux épreuves
<b>Notes les plus basses obtenues</b>	8	4	6
<b>Notes les plus hautes obtenues</b>	16	20	18
<b>Moyenne des notes</b>	12.79	14.53	12

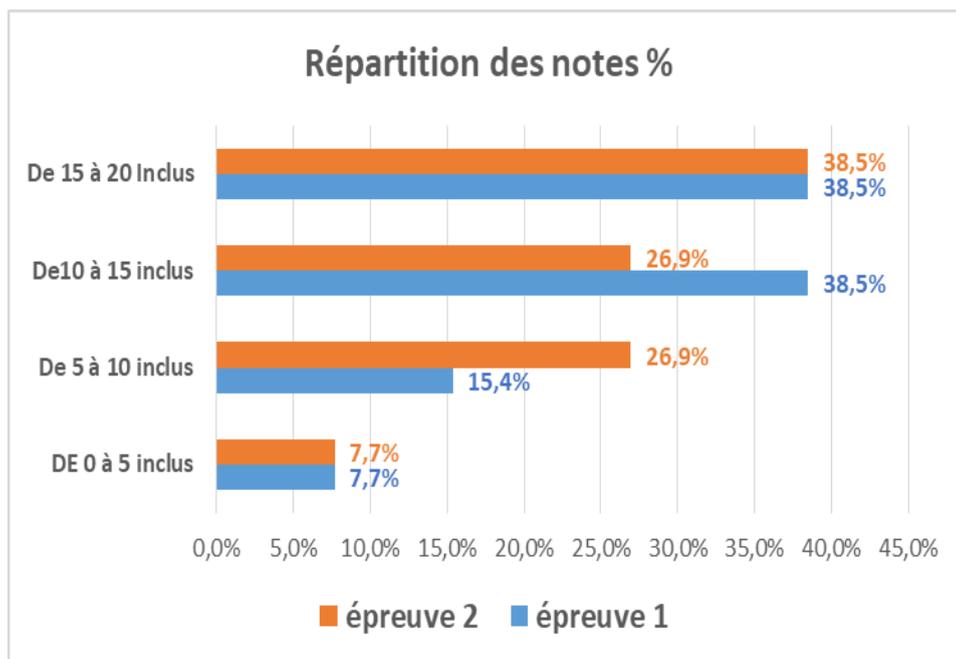
Les résultats ne sont pas répartis de la même manière entre les deux épreuves, et diffèrent de l'année précédente. L'écart entre les notes basses et hautes est beaucoup plus important pour l'épreuve 2.

**En 2020 :**



Le jury a relevé un bon niveau d'analyse des candidats (épreuve n°2), ce qui se voit à l'analyse des répartitions des notes pour l'épreuve n°2.

En 2019 :



### 3. Remarques générales du jury

#### Observations générales sur la forme et le contenu des présentations

Les candidats se présentent aux épreuves avec des objectifs différents : l'obtention de la certification vise pour certains à faire reconnaître institutionnellement leur investissement en matière de lutte contre le décrochage scolaire alors que d'autres y voient la condition pour exercer la fonction de coordonnateur de Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire.

Globalement les candidats ont semblé mieux préparés que l'année précédente.

Les candidats menant déjà des actions dans le domaine du décrochage scolaire et ceux exerçant la mission de référents décrochage scolaire se sont montrés plus à l'aise dans la passation des deux épreuves.

Le jury encourage les candidats non admis en 2020 à mieux se préparer afin de se représenter aux épreuves.

#### Épreuve 1 : Séance de formation

Conformément à l'arrêté du 5/05/2017 qui précise l'organisation des épreuves de la certification, l'épreuve N°1 consiste en une séance de formation d'une durée de 30 minutes **avec plusieurs jeunes** dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire. De fait, les séances en entretien individuel sont à proscrire. Il est important de bien repérer le public de décrocheurs pour la séance et d'en analyser la séance en fonction des problématiques repérés.

#### Épreuve 2 : Étude de cas

Les candidats qui ont réussi cette épreuve ont su mettre à profit leur expérience professionnelle pour traiter les situations individuelles proposées dans le sujet. Leurs hypothèses de travail et leurs choix ont été argumentés en s'appuyant sur leurs connaissances.

### 4. Conseils et recommandations

Le jury recommande aux candidats de se familiariser avec les études de cas.

Le jury conseille aux candidats de maintenir une veille informationnelle sur les différents dispositifs existants, même s'il n'est pas attendu d'eux une maîtrise exhaustive de tous les dispositifs.

Il préconise également de prendre du recul par rapport à son expérience professionnelle et de la mettre à profit pour analyser les situations proposées mais sans plaquer artificiellement des solutions vécues

Le jury rappelle qu'il est indispensable de bien réfléchir sur la forme (choix d'une formulation) et le contenu de la séance présentée (pertinence de la séance / choix des élèves en voie de décrochage) afin de pouvoir justifier ses choix devant le jury. Une argumentation solide et étayée est attendue.

### **Points positifs**

Certains travaux étaient très documentés et proposaient des pistes pertinentes et adaptées autour du décrochage scolaire.

### **Points d'amélioration**

La qualité de l'expression orale est à travailler pour certains candidats.

Il est nécessaire d'avoir une connaissance du système éducatif dans son ensemble, et plus précisément du fonctionnement et des spécificités du cycle secondaire (lycées)

### **Points à éviter**

Dans le cadre de l'épreuve n°1, il ne s'agit pas de présenter une séquence pédagogique disciplinaire non contextualisée MLDS : les séances individuelles, notamment, sont à proscrire.

De même, les candidats sont invités à éviter les solutions uniques et standardisées.